

TRISTES TROPIQUES

En décembre 2012, une lettre co-signée par les secrétaires régionaux du SNU des départements français d'Amérique et du secrétaire général du SNU demande la mutualisation des postes de Directeurs Régionaux de ces trois départements. En effet, s'ils savent supprimer des postes, nos dirigeants oublient systématiquement de s'appliquer les directives qu'ils mettent en œuvre avec zèle. Le sur-encadrement ne les dérange pas même si les taux d'encadrement frôlent l'indécence.

Dans ces départements, le constat est simple : il reste en Martinique 10 triages, en Guadeloupe 12 triages (ce qui pour Paris est encore beaucoup trop puisqu'il faudra supprimer 7 postes, majoritairement des triages), enfin 13 pour la Guyane et ses 8 millions d'ha de forêt. Et pour « manager » tout ce beau monde - soit un peu moins de 30 triages en 2016 -, il y a 3 DR, 3 DRA, 3 Secrétaires Généraux, une Agence Comptable Secondaire et une armada de « chargés de missions complexes ». Bon, nous dirait M. le coordinateur Corse - DOM, la situation est complexe et les étagères sont vides. Nous avons donc besoin de beaucoup de personnel de haut niveau pour réfléchir ... longuement et pondre des rapports qui garniront les rayonnages. Un exemple en Guadeloupe : un « chargé de mission » filière bois (payé par la DAAF) « réfléchi » à plein temps au devenir des 600 m³, qu'on arrivera peut-être bon an mal an, à arracher à la forêt si tout se passe bien (Les gamblinistes locaux annoncent 3 000 m³/an à l'horizon 2016).

Au vu de cela et à la demande des collègues, nous avons proposé au Directeur Général d'étudier, dans le cadre de la politique d'optimisation des moyens, la possibilité de ramener de 6 à 4 le nombre des cadres de Direction dans les DFA (Départements Français d'Amérique) et de bien vouloir recevoir les organisations syndicales pour évoquer le sujet.

Le DG mandate son Coordinateur Corse - DOM pour recevoir le Secrétaire National et les Secrétaires Régionaux du SNUPFEN lors d'une de ses tournées sur place. Ce qui se traduit par un RDV le 25/04 à Abyes en Guadeloupe. N'ont pu être présents, du fait de l'envoi tardif de la proposition de RDV, que les SR Guyane et Guadeloupe. L'attitude de M le Coordinateur, a été passive : écoute paternaliste et annonce péremptoire ; dans ces conditions un écrit aurait suffi.

Ce 25 avril, en présence du DR Guadeloupe, des OS locales qui s'étaient invitées au débat, et du SNUPFEN, le Coordinateur Corse -DOM (CCD) s'est livré à un court exercice de langue de bois pour ouvrir le bal.



Nous lui avons, ensuite, exposé nos arguments :

Il y a égalité de taille entre la somme des DR des DFA et les agences en métropole.

- **En Guyane** : exploitation inférieure à 60 000 m³, vente à perte des bois, cinq exploitants officiels sur le département, pas de forêts communales, peu d'activités concernant l'accueil du public, faible volume d'activité en OET (main d'œuvre réduite, peu de matériel..). seules les MIG sauvent le service et leur pérennité dépend grandement du maintien au niveau actuel des personnels de terrain.
- **En Martinique** : un coup d'œil rapide sur l'organigramme résume bien la situation ; un nombre de triages réduit à la portion congrue et des postes apparaissant de façon redondante sous plusieurs appellations à différents endroits de l'organigramme, tout ceci pour donner de la consistance à ce dernier.
- **En Guadeloupe** : le Parc National via la nouvelle charte d'application a étendu son emprise sur les 2/3 du territoire de l'île dont une grande majorité des forêts publiques et c'est au personnel de terrain de payer les petits arrangements des cadres de haute technicité de l'époque. Ce qui introduit déjà le doute, peut être aurions nous fait mieux sans eux, pire certainement pas.



Les services de terrains sont "à l'os", on ne peut plus supprimer de postes sans remettre en cause le fonctionnement même de l'ONF, par contre le taux d'encadrement monte en flèche.

En Guyane, le DR ONF a abandonné ses pouvoirs et obligations de Directeur ONF pour ce qui concerne les [petites et grandes] décisions. Il est devenu le commis du Préfet auprès duquel il prend ses ordres, quitte à remettre en cause le fonctionnement de l'ONF. Ce faisant, en se positionnant comme un service centralisé de la préfecture, il creuse encore le fossé avec les collectivités locales et contribue à la déstabilisation de l'ONF qui à l'instar de la

Corse risque de disparaître au profit d'une structure régionale. Avec la Guadeloupe nos stratèges avaient donné l'exemple, est-ce au tour de La Guyane maintenant ? En Martinique une convention avec les composantes de la future assemblée unique et le Parc Naturel Régional prépare la passation de pouvoir entre l'ONF et les satellites de la future collectivité unique. Le Parc Naturel Régional et l'ONF devenant dans ladite convention par un singulier glissement institutionnel « co-gestionnaires » du domaine forestier.

Les arguments qui plaident pour une gouvernance mutualisée sur trois Régions sont :

- des moyens de communication modernes permettent d'envisager une gestion centralisée des DFA. (Internet, Télétransmission, Télécommunication, liaison aérienne quotidienne entre les 3 DFA)
- eu égard aux effectifs, nous pourrions avoir un vrai service de gestion des ressources humaines
- une économie substantielle de moyens (moins 2 postes groupe I classés A4)
- redonner de la consistance et de l'attractivité au poste de direction
- placer le « DT » à un niveau de compétence supérieur à celui des préfets de "région"
- mettre ce dernier en position d'être en contact direct avec les cabinets ministériels
- rompre la dépendance directe de l'EPIC-ONF vis-à-vis des préfectures

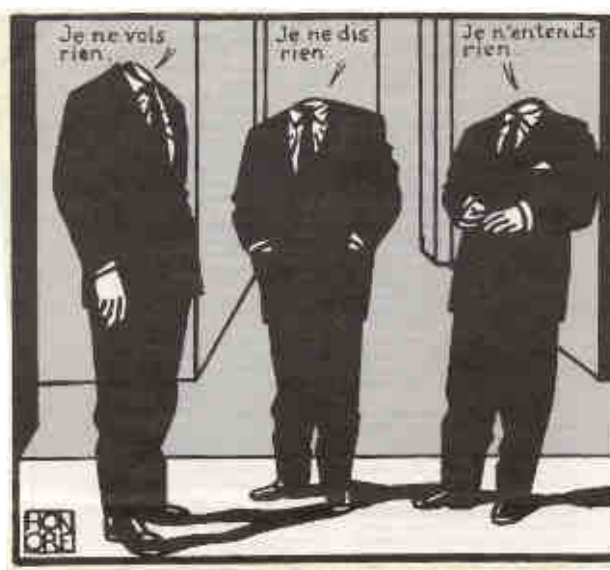
- conforter l'autorité de l'ONF, qui pourrait, de façon indépendante, se consacrer au partenariat avec les collectivités locales, et ce, dans le cadre d'une gouvernance plus adaptée à la décentralisation et aux spécificités des DFA. L'ONF se présentant en garant d'une gestion participative, de la préservation des milieux et de l'exploitation durable des richesses au profit des populations locales (missions récupérées actuellement par les Parcs Nationaux de Guadeloupe, de Guyane et par le Parc Naturel Régional de la Martinique)
- éviter que la subsidiarité ne fonctionne à l'envers, car faute d'un volume d'activité suffisant les directeurs des DFA ont tendance à gérer directement des dossiers qu'ils pourraient normalement déléguer à leurs collaborateurs.

Tout cela ayant été dit et après de nombreuses digressions le verdict est tombé :

- Rien ne sera changé à ce niveau
- Les personnels ont besoin, dans un contexte humain difficile pointé par l'ASO, d'un management de proximité (plus près de moi seigneur !)
- Les élus locaux eux aussi ont tous besoin d'un Directeur proche d'eux
- Les sujets abordés en préfecture sont d'une telle complexité que la présence d'un « Cadre de Haute Technicité » est une nécessité absolue
- A posteriori, le nombre élevé de cadres de haute technicité justifie l'existence d'un cadre d'ultra haute technicité pour coordonner l'action de ces futurs « Prix Nobel » de la foresterie tropicale.
- Pour lui, nous, les forestiers de peu, auront beau faire ce que nous voudrions, nous ne serons jamais au niveau d'un Directeur pour discuter des évolutions de la forêt publique avec les politiques. Apparemment nous sommes indispensables pour concevoir, faire signer les devis, réaliser les travaux et faire rentrer l'argent, mais pas pour réfléchir à l'avenir de notre métier et de la forêt publique dans les DOM.

Pour le reste, les portes restent ouvertes, en résumé « tout se mutualise sauf les postes de Direction ».

CQFD



«de haute technicité» qu'il disait...